
LA CONTRIBUTION DES NOUVELLES TECHNOLOGIES A LA MODERNISATION DU SYSTEME EDUCATIF

Ministère concerné	Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche
Programmes concernés	Tous les programmes de la mission Enseignement scolaire
Contexte de l'audit	<p>Les pays développés ont accéléré depuis le début des années 1990 leurs programmes d'investissement dans les outils et contenus numériques à vocation pédagogique afin de préparer leurs élèves à un environnement fortement marqué par la technologie et la communication et, d'autre part, de réaliser à la fois des progrès dans la transmission des savoirs et des compétences et dans l'efficacité des organisations.</p> <p>Malgré de réels efforts d'équipement (supportés en large partie par les collectivités locales), la France obtient un classement moyen dans les comparaisons internationales. Des disparités fortes existent entre les niveaux d'enseignement, avec notamment un retard préoccupant du primaire, et entre les régions. Surtout, les contenus et les usages pédagogiques ne seraient pas aux niveaux de qualité et d'exigence observés dans les pays qui obtiennent les meilleurs résultats.</p>
Objectifs de l'audit	<p>Les objectifs de l'audit sont :</p> <ul style="list-style-type: none">- proposer un mode d'organisation du partenariat stratégique et financier entre l'État, les collectivités locales, l'industrie de l'édition numérique et les équipementiers informatiques ;- suggérer un niveau d'investissement optimal compte tenu du retour sur investissement attendu ;- proposer des modalités de maintenance des équipements. <p>Il conviendra pour cela notamment :</p> <ul style="list-style-type: none">- prendre en compte la formation continue et la motivation des enseignants vis-à-vis des technologies de l'information et de la communication (TIC) ;- prévoir des dispositifs d'évaluation des contenus, usages et pratiques pédagogiques ;- se fonder sur une comparaison internationale des meilleures pratiques, y compris au regard des modalités de financement.

Les bénéfices attendus sont :

- une optimisation de l'organisation du temps, de l'espace et de la séquence pédagogique des enseignements ;
- un traitement et un encadrement plus personnalisé des élèves ;
- l'amélioration des échanges entre l'administration et ses usagers, notamment les parents d'élèves.

- Composition de l'équipe d'audit**
- Inspection générale des finances
 - Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche
 - Inspection générale de l'éducation nationale
 - Conseil général des technologies de l'information